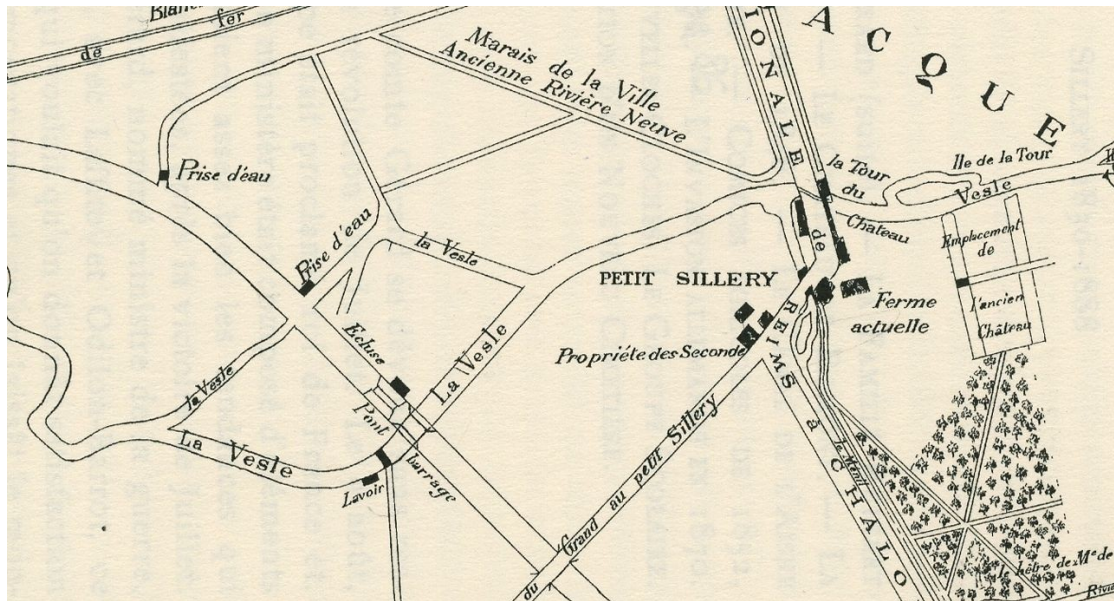


SILLERY - LE LAVOIR MUNICIPAL



Plan du Petit-Sillery daté de 1893. On peut y suivre l'ancien cours de la Vesle où a été construit le lavoir de 1837 (l'ancien cours de la rivière est indiqué en plus petits caractères). On peut approximativement situer cet ancien lavoir juste avant le *E* majuscule du mot *Ecluse*. On voit également la dérivation de la Vesle aménagée lors du creusement du canal dès 1842, pour permettre à la rivière de passer sous le canal. Le lavoir qui figure sur le plan est celui qui a été construit en 1857.

Premier lavoir construit en 1837 sur l'ancien cours de la Vesle*

Pour réaliser ce projet, la commune de SILLERY avait acquis en vertu de l'Ordonnance Royale en date du 18/07/1833, un terrain de 263 m² au lieudit « La Grande Cense » suite à un échange avec Monsieur BRICE Rémi. La décision par délibération est prise quant à elle en 1836 (projet du Conseil Municipal en date du 07/02/1836).

A cet effet, conformément à la demande du Conseil Municipal, Monsieur le Sous-Préfet de Reims procède le 20/07/1837 à l'adjudication publique au rabais, des travaux à exécuter pour la construction d'un lavoir communal de 10m x 3,30m, le long de la rivière de la Vesle, en un terrain appartenant à la Commune moyennant la somme de 1098,55 F selon le devis présenté par l'entreprise Louis Pierre BRUNET-DESLOGES, charpentier à VILLERS-MARMERY et Philbert PAVILLON demeurant à PUISIEULX.

Le marché est enregistré le 02/08/1837 et la réception des travaux est faite le 02/11/1837.

** On peut encore voir l'ancien bras de la Vesle, une centaine de mètres après l'écluse de Sillery, depuis la berge droite du canal en direction de Reims. La Vesle continuait son cours en passant par l'actuel jardin sauvage.*

Le premier lavoir de 1837



Bords de Vesle vers 1900 à Sillery. Sans doute le bras mort de la rivière mentionné précédemment. Les restes du lavoir que l'on peut voir à droite de la carte postale sont certainement ceux du premier lavoir municipal construit en 1837 et abandonné après la construction du canal et d'un nouveau lavoir sur la dérivation de la Vesle. Seul subsiste aujourd'hui un des poteaux qui soutenaient le lavoir.

Construction d'un autre lavoir sur un nouvel emplacement en 1857

Le nouveau lavoir sera construit en aval du Pont-Barrage, sur la rive côté village de la dérivation de la Vesle. On peut encore apercevoir aujourd'hui, depuis le Pont-Barrage, la base des poteaux qui soutenaient le lavoir de 1857.

Par suite des travaux du canal de l'Aisne à la Marne, commencés en 1842, l'accès au lavoir construit en 1837 est supprimé. Cet incident provoqua quelques réclamations de la part du Conseil Municipal dès 1843. En effet, le lit de la Vesle ayant été détourné, l'ancien lit restait à sec la plupart du temps et le lavoir ne pouvait plus servir à l'emploi auquel on l'avait destiné. Le Conseil Municipal demanda donc à l'Administration du Canal, qui avait privé la Commune d'un droit et d'un établissement indispensable et d'un usage non seulement journalier mais de tous les instants, d'exécuter les promesses faites par MM. les Ingénieurs, de transporter ledit lavoir aux frais de l'Administration des Ponts et Chaussées et que le terrain du nouvel emplacement devienne propriété communale à titre d'échange avec l'Etat.

Le 13/03/1857, Monsieur le Ministre des Travaux Publics, saisi de la demande d'indemnités pour le préjudice subi, prend la décision suivante :

- autoriser la Commune de SILLERY à transporter son lavoir sur le nouvel emplacement proposé,
- allouer à celle-ci pour frais de translation et à titre d'indemnité la somme de 500 F (pour 600 F de frais réels). Travaux réalisés par l'entreprise PAVILLON François à PUISIEULX et réceptionnés le 21/06/1857,
- rejeter la demande à ce que l'Etat lui achète le terrain de l'ancien lavoir ou lui affecte par voie d'échange le nouvel emplacement sus-indiqué.



Vue du lavoir construit en 1857



Le Pont-Barrage et le Pont-Canal sur la Vesle à Sillery, vers 1900. Le lit de la dérivation sera recréusé en aval du pont-barrage (certainement suite aux inondations de 1910). La conséquence de ces travaux sera l'installation de vannes pour maintenir le niveau de l'eau en amont.

Extrait de « Sillery et ses seigneurs », de M. l'abbé Péchenart édité en 1893 : « Un pont situé en dessous l'écluse de Sillery et jeté sur la Vesle pour relier le village aux marais qui s'étendent jusqu'à la ferme de Couraux, a été refait à neuf en 1893, aux frais de l'administration des ponts et chaussées. Les magnifiques travaux qui y ont été exécutés, s'élèvent en dépenses au total de 30,000 fr. environ. On se fera davantage une idée de la valeur de ces travaux, quand on saura qu'il a fallu creuser jusqu'à 7 mètres de profondeur pour assurer le pont sur une base solide. Les piles, dont la belle maçonnerie repose sur le béton, ont elles-mêmes 3m75 de hauteur. Ce pont-barrage doit servir surtout à régler les eaux de la Vesle ; car aux termes de conventions déjà anciennes, un tiers des eaux de la rivière appartient à la ville de Reims, un tiers aux ponts et chaussées et l'autre tiers aux riverains. Le lavoir vient d'être remis aussi en bon état pour le prix de 4000 fr. environ. (Septembre 1893). »

Nouveau déplacement du lavoir en 1894

Le lavoir est à nouveau déplacé et reconstruit entre le Pont-Canal et le Pont-Barrage côté village.

Le 6/05/1883, le Conseil Municipal de SILLERY sollicite l'autorisation de reporter en amont du Pont-Barrage, le lavoir dont la solidité se trouve compromise par les affouillements (profondeur de la fosse creusée par la chute d'eau provenant du barrage). Un Arrêté Préfectoral du 31/10/1883 lui a accordé cette autorisation, en fixant à 9 années la durée de la concession de l'eau, avec droit de révocation à toute époque sans prise en charge par l'Etat des dépenses qu'entraînerait la restauration ou le transfert dudit lavoir.

Le lavoir fut donc reconstruit pour un coût de 3026,25 F sur la rive gauche de la Vesle entre le Pont-Canal et le Pont-Barrage, en l'agrandissant toutefois d'une travée supplémentaire et en réemployant les vieux matériaux. Procès-Verbal d'adjudication le 31/08/1893 et réception des travaux le 04/12/1894.



*Le canal près de l'écluse vers 1900.
On voit à gauche sur la carte postale le lavoir construit en 1894.
Les péniches sont tirées par des chevaux depuis le chemin de halage.*

En 1926, reconstruction du lavoir détruit pendant la guerre

En date du 21/05/1925, le Conseil Municipal demande l'autorisation de rétablir au même endroit, en amont du Pont-Barrage, le lavoir communal qui a été détruit au cours des opérations de guerre. L'Arrêté Préfectoral autorisant les travaux est accordé le 05/05/1926.



Photo Claude Poinsenet

Vue du dernier lavoir avant sa démolition

Cet article a pu être rédigé grâce aux recherches effectuées par M. Claude Poinsenet dans les archives de la commune. Les cartes postales qui illustrent le texte ont été reproduites à partir de sa collection personnelle.